

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **80 994 734**, un actif net de D : **80 792 330** et un bénéfice de la période de D : **1 002 570**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 4-2 des états financiers « Revenus des placements monétaires » qui prévoit que La «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» a procédé à la comptabilisation des revenus des dépôts à terme, souscrits auprès des banques, pour la période s'étendant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, en appliquant un taux de retenue à la source de 20% et sans prendre en considération les nouvelles dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers

sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au «TMM-1%» au 1^{er} janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers.

De ce fait, une régularisation de l'insuffisance de retenue la source sur les intérêts courus du compte à terme souscrit en date du 24/09/2019 et échéant le 23/09/2020, a été opérée en date du 17 Juillet 2020.

D'autre part, les souscriptions aux Certificats de dépôts émis à partir du 10 Juin 2020 ont été effectuées avec des taux de placements inférieurs ou égaux à « TMM-1 » au 1^{er} Janvier 2020, ne nécessitant ainsi aucune régularisation.

Notre Opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2020, 29,19% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 décembre 2020
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	3 – 1	46 102 944	45 843 418
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 682 379	3 260 854
b- Obligations et valeurs assimilées		42 420 565	42 582 564
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		34 891 790	16 848 243
a- Placements monétaires	3 – 2	11 251 168	13 207 260
b- Disponibilités	3 – 3	23 640 622	3 640 983
AC 3 - Créances d'exploitation		-	3 112 566
TOTAL ACTIF		80 994 734	65 804 227
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 – 4	158 662	145 569
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 – 5	43 742	50 211
TOTAL PASSIF		202 404	195 780
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 – Capital	3 – 6	76 294 135	62 103 944
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		4 498 195	3 504 503
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	130
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 – 7	4 498 195	3 504 373
ACTIF NET		80 792 330	65 608 447
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		80 994 734	65 804 227

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
	Notes				
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	737 178	3 079 111	697 377	2 851 422
a- Dividendes		-	188 703	-	160 218
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		737 178	2 890 408	697 377	2 691 204
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	413 002	1 698 823	427 193	1 387 579
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 150 180	4 777 934	1 124 570	4 239 001
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	158 663	601 686	145 568	557 079
REVENU NET DES PLACEMENTS		991 517	4 176 248	979 002	3 681 922
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	32 864	127 418	38 429	132 746
RESULTAT D'EXPLOITATION		958 653	4 048 830	940 573	3 549 176
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		262 103	449 365	(78 531)	(44 803)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 220 756	4 498 195	862 042	3 504 373
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(262 103)	(449 365)	78 531	44 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		24 191	(18 548)	9 465	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		19 726	45 423	66 682	79 059
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 002 570	4 075 705	1 016 720	3 630 698

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 002 570	4 075 705	1 016 720	3 630 698
a- Résultat d'exploitation	958 653	4 048 830	940 573	3 549 176
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	24 191	(18 548)	9 465	2 463
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	19 726	45 423	66 682	79 059
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	(2 994 458)
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>				
a- Souscriptions	46 629 812	77 275 692	9 914 514	38 463 464
* Capital	41 711 900	69 939 500	9 421 900	36 611 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	2 487 213	4 172 522	22 169	102 442
* Régularisation des sommes capitalisables	2 430 699	3 163 670	470 445	1 749 122
b- Rachats	(42 367 683)	(66 167 514)	(10 914 838)	(38 291 946)
* Capital	(37 939 000)	(59 884 700)	(10 339 500)	(36 460 000)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(2 260 087)	(3 568 509)	(26 360)	(94 426)
* Régularisation des sommes capitalisables	(2 168 596)	(2 714 305)	(548 978)	(1 737 520)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 264 699	15 183 883	16 396	807 758
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	75 527 631	65 608 447	65 592 051	64 800 689
b- En fin de période	80 792 330	80 792 330	65 608 447	65 608 447
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	682 095	619 276	628 452	617 757
b- En fin de période	719 824	719 824	619 276	619 276
VALEUR LIQUIDATIVE	112,239	112,239	105,944	105,944
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,36%	5,94%	1,51%	5,53%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent , au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement , à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées		40 939 650	42 420 565	52,37%	52,51%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	10 000	1 000 000	1 046 534	1,29%	1,30%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B 11.5	5 000	500 000	524 323	0,65%	0,65%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	200 000	202 594	0,25%	0,25%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	133 150	134 629	0,17%	0,17%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	800 000	832 566	1,03%	1,03%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	15 000	1 500 000	1 505 444	1,86%	1,86%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	5 000	500 000	501 854	0,62%	0,62%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 200 000	1 208 088	1,49%	1,50%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 057 925	1,31%	1,31%	
ATL 2015 2	10 000	200 000	210 197	0,26%	0,26%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	200 000	206 181	0,25%	0,26%	BBB
ATL 2018-1	10 000	600 000	618 337	0,76%	0,77%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 600 000	1 610 577	1,99%	1,99%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 200 000	1 215 999	1,50%	1,51%	BB
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	200 000	205 293	0,25%	0,25%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	1 600 000	1 683 687	2,08%	2,08%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	600 000	624 462	0,77%	0,77%	BB-
BH 2009	5 000	153 500	153 518	0,19%	0,19%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	900 000	945 453	1,17%	1,17%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	300 000	315 151	0,39%	0,39%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 200 000	1 267 261	1,56%	1,57%	
BNA SUB 2017-1	10 000	800 000	829 124	1,02%	1,03%	
BNA SUB 2018-1	10 000	600 000	615 623	0,76%	0,76%	
BTE 2016	10 000	400 000	422 127	0,52%	0,52%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	750 000	814 377	1,01%	1,01%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	750 000	807 066	1,00%	1,00%	
CIL 2018/1	10 000	800 000	864 874	1,07%	1,07%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 350 000	1 358 388	1,68%	1,68%	BBB-

CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	200 000	207 529	0,26%	0,26%	BBB-
Hannibal LEASE 2015-2	5 000	100 000	104 678	0,13%	0,13%	BB
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	200 000	206 271	0,25%	0,26%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 200 000	1 207 020	1,49%	1,49%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 592 238	1,97%	1,97%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	400 000	428 553	0,53%	0,53%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	3 000 000	3 034 152	3,75%	3,76%	BB-
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	600 000	630 089	0,78%	0,78%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	150 000	157 522	0,19%	0,19%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	333 000	343 986	0,42%	0,43%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 600 000	1 612 151	1,99%	2,00%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 200 000	1 208 073	1,49%	1,50%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 119 671	2,62%	2,62%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	5 000	500 000	531 342	0,66%	0,66%	
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 600 000	1 656 895	2,05%	2,05%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	1 000 000	1 058 789	1,31%	1,31%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	1 600 000	1 718 403	2,12%	2,13%	BBB-
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	400 000	420 389	0,52%	0,52%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	419 182	0,52%	0,52%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	320 000	332 723	0,41%	0,41%	BBB
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 100 000	1 119 442	1,38%	1,39%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	400 000	423 357	0,52%	0,52%	
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000	106 458	0,13%	0,13%	BB
Titres OPCVM		3 661 741	3 682 379	4,55%	4,56%	
SICAV-BH obligataire	35 307	3 661 741	3 682 379	4,55%	4,56%	
Total		44 601 391	46 102 944	56,92%	57,06%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **11 251 168** dinars au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif	Emetteur
CD311220/100121 (6,81%,10J)	4 992 448	4 993 203	6,16%	BH BANK
Total Certificats de Dépôt	4 992 448	4 993 203	6,16%	
BT091020/070421GRIN (11,5%,180J)	765 201	781 441	0,96%	GRINPARAPHA
BT170720/130121ENDA (11,5%,180J)	3 826 005	3 988 400	4,92%	ENDA TAMWEEL
BT250920/020221AED(11,5%,130J)	1 451 754	1 488 124	1,84%	APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS
Total Billets de Trésorerie	6 042 960	6 257 965	7,73%	
Total	11 035 408	11 251 168	13,89%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **23 640 622** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	23 640 622	3 640 983
Total	23 640 622	3 640 983

3-4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **158 662** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	27 999	25 689
Rémunération du distributeur à payer	130 663	119 880
Total	158 662	145 569

3-5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à **43 742** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Jetons de présence	15 026	15 000
Redevances CMF à payer	6 450	6 373
Honoraires CAC à payer	21 271	22 050
TCL à payer	995	838
Frais de conseil et d'assistance à payer	-	5 950
Total	43 742	50 211

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019	
Montant	62 103 944
Nombre de titres	619 276
Nombre d'actionnaires	993
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	69 939 500
Nombre de titres émis	699 395
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(59 884 700)
Nombre de titres rachetés	(598 847)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(18 548)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	45 423
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	395 643
Résultat incorporé à la VL (*)	3 504 503
Régularisation du résultat incorporé à la VL	208 370
Capital au 31-12-2020	
Montant	76 294 135
Nombre de titres	719 824
Nombre d'actionnaires	1 336

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

3-7 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation	Sommes capitalisables
Exercices antérieurs	3 549 306 (*)	(44 803)	208 370	3 712 873
Exercice 2020	4 048 830		449 365	4 498 195

(*) : Englobe le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour 3 549 176 dinars et le report à nouveau sur arrondi des coupons des exercices antérieurs pour 130 dinars.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020 la somme de **737 178** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2020 Au 31/12/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des BTA	-	-	-	151 994
Revenus des titres OPCVM	-	188 703	-	160 218
Revenus des obligations	737 178	2 890 408	697 377	2 539 210
TOTAL	737 178	3 079 111	697 377	2 851 422

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 la somme de **413 002** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2020 Au 31/12/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts des placements à termes	13 174	74 255	17 702	47 953
Intérêts des certificats de dépôts	180 934	1 250 994	408 342	1 280 225
Intérêts des Billets de trésoreries	218 894	373 574	1 149	59 401
Total	413 002	1 698 823	427 193	1 387 579

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 à **158 663** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2020 Au 31/12/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	28 000	106 180	25 688	98 308
Rémunération du distributeur	130 663	495 506	119 880	458 771
Total	158 663	601 686	145 568	557 079

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 à **32 864** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2020 Au 31/12/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020	01/10/2019 Au 31/12/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	18 667	70 787	17 126	65 539
Honoraires commissaires aux comptes	7 184	21 611	5 132	20 357
Autres charges AGO amortis	840	7 865	2 984	14 450
Jetons de présence	3 777	15 026	3 781	15 000
TCL	2 696	12 227	3 456	10 950
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	500
Frais de conseil et d'assistance (*)	(300)	(300)	5 950	5 950
Autres charges	-	2	-	-
Total	32 864	127 418	38 429	132 746

(*) Il s'agit de l'apurement du solde du compte « Frais de conseil et d'assistance à payer » non servi

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $158\,663 / 74\,374\,141 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $32\,864 / 74\,374\,141 = 0,04\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.